

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 13 (1905)
Heft: 52
Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS.

I. — Wieder eine Schrift über die obligatorische römische Ohrenbeichte.

Der „Münchener Volksschriftenverlag“ will unter dem stolzen Titel „Glaube und Wissen“ eine lange Serie von Schriften erscheinen lassen. Einstweilen sind 61 Themata in Aussicht genommen. Das erste Heft, das offenbar dem allerdringendsten Bedürfnis entgegenkommen soll, hat den Dr. th. A. Kirsch zum Verfasser und handelt von der „Beichte, ihrem Recht und ihrer Geschichte“. Sie umfasst 126 Seiten und kostet 30 Pfennige.

Ich hatte gehofft, mit Dr. Kirsch, dessen Liebenswürdigkeit ich kenne, nicht mehr in Berührung kommen zu müssen; allein beim Durchblättern der vorliegenden Broschüre, von der ich zufällig durch die „Stimmen aus Maria-Laach“ Kenntnis erhalten habe, sehe ich, dass mir Dr. Kirsch eine Aufmerksamkeit widmet, die ich nicht unerwidert lassen darf. Eine wissenschaftliche Widerlegung ist glücklicherweise nicht nötig. Obwohl die Broschüre das „Recht und die Geschichte“ der Beichte darstellen und nicht nur dem „Glauben“ sondern auch dem „Wissen“ dienen soll, vermeidet es doch der Verfasser, die Fundstellen der Zeugnisse, die er anruft, dem Leser zu verraten. Man ist daher berechtigt, von vornherein die Beweiskraft der von Kirsch geltend gemachten geschichtlichen Zeugnisse zu verneinen.

Indessen will ich doch sofort zugeben, dass Dr. Kirsch S. 18 ausdrücklich sagt: „Von uns Katholiken wird als Hauptbeweisstelle für die Einsetzung des Buss sakramentes durch Jesus Christus das 20. Kapitel des Johannesevangeliums herangezogen.“ Das ist unzweifelhaft richtig, wenn man unter den „Katholiken“ die Römischkatholischen versteht und die junge Schule der französischen Theologen ausnimmt. Allein zu

meiner grossen Genugtuung sehe ich, dass Dr. Kirsch selbst der naiven Art, wie die „Hauptbeweisstelle“ gewöhnlich „herangezogen“ wird, nicht traut. Er beschränkt den Beruf, zu dem der Auferstandene am Ostertag seine Jünger eingeweiht hat, keineswegs nur auf das Beicht hören, sondern sieht nun deren Beruf darin, „Botschafter zu sein an Christi Statt“ und als Diener Christi das Erlösungswerk unter den Menschen fortzusetzen. Würde nun Dr. Kirsch einfach hinzufügen: Zu dieser Aufgabe gehört auch die Verwaltung des von Christus eingesetzten Bussinstitutes, so wäre ich mit ihm einverstanden. Er darf aber der bestimmten Lehre der Trienter Synode, nach welcher die Worte Jesu: „Welchen ihr die Sünden erlasset“ etc. einfach auf die Beichte zu beziehen sind, nicht widersprechen und drückt sich darum im weitern so aus, wie wenn er jene Worte von der Einsetzung der Ohrenbeichte verstände.

In dieser Meinung wird der römischkatholische Leser bestärkt, wenn er nun S. 22 liest, dass „selbst einer der erbittertsten Gegner der Ohrenbeichte . . . sich notgedrungen zu dem Geständnis bequemen muss: „Es ist unleugbar, dass die Kirchenväter an sehr vielen Stellen jene Worte auf die kirchliche Bussübung anwenden“. Der „erbittertste Gegner“, den Dr. Kirsch in dieser feinen Weise seinen Lesern vorstellt und ausdrücklich nennt, ist der Schreiber dieser Zeilen. Da der Mann meine Publikationen über die Beichte kennt, weiss er, dass ich wenigstens kein Gegner der „kirchlichen Bussübung“ und des Buss sakramentes bin, sondern mir Mühe gegeben habe, dieses nach Schrift und kirchlicher Überlieferung zu rechtfertigen. Da ich dabei ehrlich zu Werke gegangen bin, kann von einer Nötigung zu einem „Geständnis“, dass ich das und das in den Quellen gefunden habe, keine Rede sein. Richtig aber ist, dass ich statt „an sehr vielen Stellen“ wohl besser gesagt hätte: *dann und wann*.

Einer der Kirchenväter, die ich im Auge hatte, ist der hl. Ambrosius. Dr. Kirsch teilt ohne Quellenangabe eine Stelle aus seinen Schriften mit und macht dann seiner moralischen Entrüstung mit folgenden Sätzen Luft: „Wäre es möglich, der Auffassung, welche die alte Kirche von dem Auftrage Jesu hatte: Empfanget den heiligen Geist . . . noch deutlicher Ausdruck zu verleihen, als es hier geschieht? Aber freilich, solche offenkundige Zeugnisse glaubt man von seiten

unserer Gegner übersehen zu dürfen. Warum wohl? Weil sie ihre zuversichtlichen Behauptungen über den Haufen werfen.“ — Das Beichten hat offenbar dem guten Dr. Kirsch bisher wenig geholfen; sonst würde er in der Wahrhaftigkeit eine grössere Vollkommenheit erreicht haben. Ich habe die von ihm angeführte Stelle gar nicht übersehen; sie ist aus De pœnit. I, cap. 2, n. 6. ss. entnommen und beweist wirklich, wie auch Expos. in Ps. 118, n. 17; De spirit. s. III, n. 139, dass Ambrosius dann und wann die Worte des Erlösers: Empfanget den hl. Geist . . . auf „die kirchliche Bussübung“ angewendet hat. Wenn nun „die kirchliche Bussübung“, die der hl. Ambrosius im Auge hat, *mit der heutigen obligatorischen römischen Ohrenbeichte identisch wäre*, so hätte Dr. Kirsch zu seiner Entrüstung eine gewisse Berechtigung. Ich habe aber gerade darauf immer das Hauptgewicht gelegt, dass die päpstliche Kirche aus der kirchlichen Bussübung der ersten Jahrhunderte etwas gemacht habe, was sich weder aus der hl. Schrift noch aus der Tradition rechtfertigen lässt. Was speziell den hl. Ambrosius betrifft, so ist sehr leicht zu beweisen, dass er eine kirchliche Bussübung zur Erlangung individueller Lossprechung (man gestatte diesen anachronistischen und für die Zeit des hl. Ambrosius nicht ganz zutreffenden Ausdruck) nur von solchen forderte, die infolge besonders schwerer Vergehen exkommuniziert waren (a sacris altaribus separatus. De pœnit II, n. 14); — dass er die Lossprechung erst nach langer Busse für zulässig hielt (Expos. in Ps. 118, n. 26; De pœnit. II, n. 87); — dass er die Rückfälligen nicht ein zweites Mal zur Busse zuliess (sicut unum baptisma, ita una pœnitentia. De pœnit. II, n. 95. 98); — dass er die Lossprechung nicht als richterlichen Akt, sondern als Fürbitte der Kirche für den reumütigen Sünder, der Busse getan hatte, auffasste (Fleat pro te mater ecclesia, ut culpam tuam lacrimis lavet. De pœnit. II, n. 92. Rachel ecclesia est, in qua benedicatur plebs Dei; ipsa pro te fleat; ipsa tua peccata deploret. Præf. in Ps. 37, n. 10. Si gravium peccatorum diffidis veniam, adhibe precatores, adhibe ecclesiam, quæ pro te precetur. In Luc. 5, n. 11). Diese Bussübung ist doch gewiss etwas ganz anderes als die obligatorische jährliche Unterwerfung eines jeden Gläubigen unter das Gericht des mit Jurisdiktion ausgerüsteten Priesters, dem alle Sünden nach

Art, Zahl und nötigen Umständen herzusagen sind. Selbstverständlich ist aber auch zur Zeit des hl. Ambrosius der Akt der kirchlichen Sündenvergebung durch das Organ der Kirche, den Bischof, vollzogen worden. Allein gerade die Stelle Joh. 20. 22 f. ist dem hl. Ambrosius ein Beweis dafür, dass die Sündenvergebung ein durch Gebet erlangtes göttliches Gnadengeschenk ist. Er sagt: *Nunc videamus, utrum peccata donet Spiritus. Sed hic dubitari non potest, cum ipse Dominus dixerit: „Accipite . . .“ Ecce quia per Spiritum sanctum peccata donantur. Homines autem in remissionem peccatorum ministerium suum exhibent, non jus alicujus potestatis exercent Isti rogant, Divinitas donat; humanum enim obsequium, sed munificentia supernæ est potestatis* (De Spirit. s. III, n. 139).

Diese Stelle dient auch zur Erklärung der Äusserung, von der Dr. Kirsch annimmt, sie werde von seinen Gegnern absichtlich übersehen. Zunächst bemerkt mein Gegner richtig, es handle sich um eine Äusserung wider die Novatianer. Er bezeichnet aber diese als „eine Sekte, welche ungefähr den Grundsatz vertrat, mit dem sich auch in unserer Zeit so mancher über die Beichtverpflichtung hinwegsetzen zu können glaubt, indem er sich vorredet: Ich beichte Gott, dem Heiland allein; ich brauche keine priesterliche Vermittlung“. — Ist Dr. Kirsch wirklich so unwissend, dass er das selbst glaubt? Ambrosius war anderer Meinung; er wirft gerade an der Stelle, die Dr. Kirsch im Auge hat, der genannten Sekte vor: *Negant his oportere reddi communionem, qui prævaricatione lapsi sunt.* Die Novatianer gingen also in ihrem Rigorismus so weit, dass sie auch nicht eine bloss *einmalige* kirchliche Rekonziliation für zulässig hielten. Wohl forderten sie die Gefallenen zur Busse auf, gewährten ihnen aber keine Lossprechung (De pœnit. II, n. 4). Die Andeutung des Dr. Kirsch, die Novatianer hätten sich über die „Beichtverpflichtung“ hinweggesetzt, ist einfach ein *Betrug*. Von einer allgemeinen „Beichtverpflichtung“ wusste man zur Zeit des hl. Ambrosius nichts; man kannte bloss die Möglichkeit, einmal im Leben die nach der Taufe durch schwere Versündigung verlorene Abendmahls-gemeinschaft wieder zu erlangen. Auf die scheinbar grössere Strenge der Novatianer bezieht sich die Äusserung, die Dr. Kirsch in folgender Weise übersetzt:

„Sie behaupten, dem Herrn mehr Ehrenbezeugung zu erweisen, wenn sie ihm allein die Gewalt der Sündenvergebung zuschreiben [remittendorum criminum potestatem; es ist von crimina die Rede, die den Ausschluss von der Abendmahlsgemeinschaft zur Folge haben]. Im Gegenteil. Niemand tut ihm grössere Beleidigung an als diejenigen, welche seinen Auftrag beschneiden, das von ihm übertragene Amt wirkungslos machen wollen. [Munus refundere heisst hier: das Gnadengeschenk zurückweisen; gemeint ist das Gnadengeschenk des hl. Geistes]. Denn der Herr Jesus ist es selbst, der in seinem Evangelium gesprochen: Empfanget den hl. Geist; welchen ihr die Sünden nachlassen werdet, denen sind sie nachgelassen u. s. w. Wer ehrt ihn also mehr, derjenige, der seinen Weisungen Folge leistet, oder derjenige, welcher sich dagegen sträubt.... Siehe doch zu! Denn wer den hl. Geist empfangen hat, der hat auch die Binde- und Lösegewalt über die Sünde erhalten. So steht geschrieben: Empfanget den hl. Geist u. s. w. Wer also von der Sünde nicht lösen kann, der hat den hl. Geist nicht. Das Amt des Bischofs ist eine Gabe des hl. Geistes; das Recht des hl. Geistes besteht aber gerade im Nachlassen oder Behalten der Sünden“ [jus autem spiritus sancti in solvendis, ligandisque criminibus est, das Recht des hl. Geistes besteht in der Löse- und Bindegewalt über die Vergehen]. — Ambrosius schliesst mit den von Dr. Kirsch nicht mehr zitierten Worten: „Wie nehmen sie (die Novatianer) also die Gabe (das Bischofsamt) dessen in Anspruch, an dessen Recht und Gewalt sie nicht glauben“ (de cujus diffidunt jure et potestate). Er will sagen: Wer keine Sündenvergebung durch den hl. Geist anerkenne, soll auch das Bischofsamt nicht in Anspruch nehmen.

Das ist nun das „offenkundige Zeugnis“, von dem Dr. Kirsch sagt, es werfe die Behauptungen seiner Gegner über den Haufen. In Wirklichkeit ist es eine Bestätigung der bekannten kirchlichen Anschauung und Übung, die ich nicht mehr weiter zu beschreiben brauche.

Zur Würdigung der vorliegenden Broschüre will ich nur noch auf den Trug aufmerksam machen, den Dr. Kirsch auf S. 13 an seinen römischen Lesern verübt. Er sagt diesen, die „Privatbeichte, wie wir sie in der katholischen (römischen) Kirche sehen“, sei allerdings nicht erst in unsern Tagen an-

gefochten worden; schon die Reformsynode zu Chalons vom Jahr 813, „auf welcher die Bischöfe und Äbte von ganz Gallien versammelt waren, weiss von solchen, die behaupten, man müsse Gott allein die Sünden beichten; der Priester habe sich nicht zwischen sie und ihren Gott zu drängen“. — Dem Leser, der die Geschichte nicht kennt, wird mit diesen Sätzen vorgespiegelt, schon die genannte grosse Synode habe die von Anfang an bestehende Verpflichtung zur Ohrenbeichte gegen unkirchliche Neuerer in Schutz nehmen müssen. Bekanntlich verhielt es sich aber umgekehrt: neu war die Lehre, dass man die Sünden dem Priester und nicht bloss Gott zu beichten habe; die Synode ihrerseits billigt die eine und die andere Übung: die Beichte vor Gott bewirke Sündenvergebung; in der Beichte vor dem Priester erfahre man, *wie* man Sündenvergebung erlangen könne. Der fragliche Synodalbeschluss ist ein unwiderlegliches Zeugnis dafür, dass im 9. Jahrhundert noch keine Beichtverpflichtung im heutigen römischen Sinne bestand.

Wenn es Dr. Kirsch mit der Beichte ernst nähme, was ich bezweifle, so müsste er sich vor dem Beichtvater anklagen, dass er „viel und oft falsches Zeugnis gegeben habe“. Er könnte aber den „nötigen Umstand“ beifügen, dass es leider kein anderes Mittel gebe, die römischen Beichtdogmen wenigstens scheinbar zu rechtfertigen. Die neue französische Schule ist ehrlicher: ihr ist die Unrichtigkeit der tridentinischen Beichtlehre nur ein Beweis dafür, dass man überhaupt die Dogmen nicht wörtlich zu nehmen habe.

Ed. H.

II. — Les Catholiques orthodoxes d'Occident au temps d'Innocent III. (1198—1216).

Je choisis cette époque, parce que la récente étude de M. Achille Luchaire, membre de l'Institut, sur «Innocent III et la croisade des Albigeois», fournit des documents pour montrer comment le catholicisme (ou orthodoxie) s'est maintenu en Occident, même lorsqu'il semblait qu'il n'y eût de place que pour l'ultramontanisme le plus fanatique et pour l'hérésie la plus opiniâtre. En sorte que ceux des théologiens orientaux qui prétendent que l'ultramontanisme a commencé à annihiler l'Eglise catholique ou orthodoxe en Occident, en attendant que

le protestantisme lui portât le dernier coup, pourront aisément se convaincre de leur erreur, pour peu qu'ils prêtent attention aux faits. Et s'ils objectent, dès le début de cette étude, qu'elle ne porte que sur un laps de dix-huit ans, nous leur répondrons que le fait que nous voulons leur signaler pendant ces dix-huit ans, peut aussi être constaté à toutes les autres époques.

Bornons-nous à la France, et surtout au midi de la France. Le point de départ des oppositions religieuses contre la hiérarchie romaine a été la conduite scandaleuse de cette hiérarchie: simonie, luxe, plaisirs désordonnés, cupidité, exploitations de toutes sortes, rien ne manquait au déshonneur des évêques, des prêtres, des abbés. Innocent III disait lui-même: «Des aveugles, des chiens muets qui ne savent plus aboyer, des simoniaques qui vendent la justice, absolvent le riche et condamnent le pauvre. Ils n'observent même pas les lois de l'Eglise: ils cumulent les bénéfices et confient les sacerdoces et les dignités ecclésiastiques à des prêtres indignes, à des enfants illettrés. De là l'insolence des hérétiques; de là le mépris des seigneurs et du peuple pour Dieu et pour son Eglise. Les prélats sont la fable des laïques . . .» (p. 23).

Les désordres du clergé sont tellement connus qu'il n'est pas nécessaire d'insister. Et Innocent III a parfaitement raison, lorsqu'il dit que c'est *de là* qu'est venu le mouvement qu'il appelle hérétique. Une quantité de bons fidèles pensaient que de tels ministres de Dieu ne pouvaient plus être de véritables ministres des choses saintes; que, souillés à ce point, ils ne pouvaient pas sanctifier autrui; que, dès lors, c'était aux fidèles à se sauver eux-mêmes, en se passant d'aussi indignes intermédiaires. Ces fidèles, dans leur droiture et leur simplicité, allaient directement au Christ, s'administraient entre eux le baptême, la pénitence et les autres sacrements; ils étaient à eux-mêmes leurs propres prêtres, cherchaient à se sanctifier par des œuvres autres que les cérémonies du clergé officiel, en appelaient à la conscience et à la morale, et réclamaient le retour à la primitive Eglise. Il est clair que les chefs de la hiérarchie leur répondaient par l'excommunication et par l'anathème, et, lorsqu'ils pouvaient, par la persécution.

Arrêtons-nous pour émettre une simple réflexion à l'adresse de ceux qui font consister l'Eglise dans la seule hiérarchie. A les croire, l'Eglise aurait été détruite à cette époque dans

la France méridionale, et même dans tout l'Occident: car dans tout l'Occident la situation de la hiérarchie était à peu près la même. Heureusement l'Eglise est plus que la hiérarchie. L'Eglise est la société des fidèles: si la hiérarchie pèche et trahit ses devoirs, restent les simples fidèles pour représenter l'Eglise. Cette représentation est incomplète sans doute; mais, quoique partielle, elle est réelle, le Christ vivant réellement dans chaque disciple qui vit réellement de lui: *Vivit vero in me Christus*.

Il en fut de même en Orient. Lorsque des membres de la hiérarchie faillirent, des simples fidèles protestèrent et se livrèrent à une plus grande piété, comme pour dédommager le Christ des outrages qu'il recevait de la part de ses ministres indignes. Telle fut précisément l'origine de ces *cathares* qui, arrivés dans le pays d'Albi, où ils eurent plus de succès qu'ailleurs, prirent le nom d'*Albigéois*. «Le catharisme venait de loin. D'origine orientale, il s'était constitué chez les *Gréco-Slaves* de la péninsule des Balkans, surtout chez les Bulgares. De là il avait gagné la Bosnie, la Dalmatie, et par les ports de l'Adriatique, l'Italie du Nord. Dès le commencement du XI^e siècle, il était importé en France par des étudiants et des marchands, véhicules ordinaires de l'hérésie. Les Italiens fréquentaient les grandes écoles françaises, les foires de Champagne, de Picardie et de Flandre. Par eux, la croyance nouvelle s'infiltra d'abord sporadiquement dans la plupart des villes populeuses de la France du Nord, Orléans, Châlons, Reims, Arras, Soissons. Mais elle conquiert aussi, par masses plus considérables, la région du Bas-Languedoc et de la Provence. A Montpellier, à Narbonne, à Marseille, se formèrent les premiers groupes des prédicateurs de la secte. De là ils se rendirent de marché en marché, de château en château, rayonnèrent jusqu'aux Pyrénées, jusqu'à Toulouse et à Agen. Plaçant leur croyance en même temps que leur marchandise, ils convertissaient seigneurs, bourgeois et paysans» (p. 11—12).

On le voit, une partie des prétendus hérétiques français, aux XII^e et XIII^e siècles, fut d'importation étrangère et *orientale*. Une autre partie fut indigène. Celle-là fut le catharisme, celle-ci le valdisme, du nom de Valdo, marchand lyonnais, dont les disciples étaient connus du peuple sous le nom de «Pauvres de Lyon». Ni les Vaudois, ni les cathares, ne furent des hérétiques à l'origine. Si plus tard des erreurs, voire même des hérésies matérielles, se glissèrent dans leurs doc-

trines, ce fut contrairement à leur intention. Car, pour ce qui est des Vaudois, ils ne voulaient pas détruire l'Eglise, mais « la purifier en la ramenant à ses origines » (p. 9). Quant aux cathares, leur doctrine est moins simple et moins claire. Toutefois le mot « cathare » semble indiquer que, lorsque ce mouvement prit naissance en Orient, il fut un effort vers la pureté, donc vers la purification de l'Eglise, vers un christianisme supérieur à celui qui était pratiqué dans les régions officielles par une hiérarchie dégradée. C'est du moins dans ce sens qu'il se présenta en Occident et qu'il y fut accueilli. Son attrait sur les âmes albigeoises fut, comme l'attrait du valdisme sur les âmes lyonnaises, un attrait de christianisme plus vrai, de catholicisme plus pur, d'orthodoxie plus parfaite.

Il est vrai qu'il y avait deux degrés dans le catharisme : le degré « parfait », qui poussait la perfection *d'intention* et l'imperfection *de fait* jusqu'à croire que le mal venait de la matière, et jusqu'à condamner, dans cette fausse persuasion, tout contact avec la chair, donc la procréation, le mariage, la famille. Mais ces « parfaits » n'étaient qu'en infime minorité (p. 13). La masse cathare se mariait et vivait en famille sans se livrer aux exagérations ni aux erreurs du manichéisme. Loin de moi la pensée d'exempter cette masse de toute erreur : par exemple, elle admettait l'erreur ultramontaine de l'*ex opere operato*, tout en l'appliquant autrement ; elle croyait, en effet, qu'en recevant le *consolamentum*, espèce de baptême *in extremis*, elle assurait son salut (p. 15). Mais, d'autre part, elle conservait des restes des anciennes doctrines : par exemple, elle enseignait qu'après un passage plus ou moins long à travers les enveloppes charnelles, toutes les âmes finissent par être sauvées (p. 17).

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de constater, c'est que les cathares ou plutôt les Albigeois voulaient être des chrétiens catholiques ou orthodoxes, et non des hérétiques ; c'est que leur catholicité ou leur orthodoxie, quoique niée par les ultramontains fanatiques, était attestée, dans maintes circonstances, non seulement par les nombreux seigneurs et bourgeois qui les protégeaient, mais aussi par une quantité d'autres catholiques restés extérieurement attachés à la papauté, voire même par le pape Innocent III. C'est ici un point important d'histoire, que le témoignage de M. Luchaire met en pleine lumière. S'il les appelle « sectaires », c'est sans doute par habitude de

la terminologie ultramontaine, que beaucoup d'historiens français, même universitaires, ont encore malheureusement conservée.

« La propagation du catharisme, dit-il, fut d'autant plus rapide que ses prédicateurs, au lieu d'insister sur les caractères exotiques de leur croyance, s'empressaient de faire ressortir *sa connexité avec l'ancienne foi*. Ils se rattachaient de toutes leurs forces *au christianisme* et protestaient *contre l'accusation d'hérésie*. A les entendre, c'était le catholicisme (lire *le romanisme*) qui s'écartait de la véritable tradition chrétienne; ils ne faisaient, eux, *que rétablir le culte et les doctrines de l'Eglise primitive*. On niera difficilement, en effet, *l'analogie frappante* des cérémonies cathares avec celles de la liturgie chrétienne des premiers siècles. Les sectaires (?) s'appuyaient sur le N. T. pour combattre le catholicisme dégénéré: ils pratiquaient la morale du Christ et croyaient, eux aussi, qu'il avait été envoyé sur la terre pour délivrer les âmes . . . Ils prenaient dans l'A. T. ce qui leur convenait, en l'interprétant par symboles . . . Ils gardaient aussi les grandes fêtes religieuses des catholiques, Noël, Pâques, la Pentecôte; ils pratiquaient une sorte de confession, *l'appareillementum*, qui n'était que la confession publique des premiers chrétiens; ils s'étaient même donné une organisation hiérarchique, des prêtres et des évêques, avec des circonscriptions diocésaines délimitées à peu près comme celles de l'ancien clergé. *Il ne leur manquait que le pape (!)* . . . Les procès-verbaux de l'Inquisition mettent hors de doute la chasteté rigide des apôtres cathares, leurs précautions méticuleuses pour éviter jusqu'à l'apparence de tout contact avec la femme. Ceux des contemporains d'Innocent III que la haine n'aveuglait pas, ont reconnu d'eux-mêmes la haute moralité de la *secte* (?) » (p. 19 à 20). — Les seigneurs et les bourgeois qui guerroyaient avec le clergé, « accueillaient d'enthousiasme » ces gens qui combattaient l'ultramontanisme au nom d'un idéal d'une moralité supérieure (p. 27). « Ces seigneurs du Midi écoutent les prêchers d'*hérésie* (?) et facilitent leur mission. Ils n'en restent pas moins extérieurement attachés à la religion des ancêtres . . . *Beaucoup de ces soi-disant hérétiques firent acte de catholicisme jusqu'au dernier jour de leur vie* » (p. 32).

Ceux que le peuple appelait les *Humiliés*, bien qu'excommuniés en 1199 par un archiprêtre de Vérone, étaient tenus

pour orthodoxes par Innocent III (p. 59). Il défendit aussi comme orthodoxes des Lorrains que l'évêque de Metz avait trouvés coupables parce qu'ils lisaient le N. T. en français (p. 59—60). En 1202, dans le diocèse d'Auxerre, l'évêque poursuivit comme hérétiques de bons catholiques; Innocent défendit qu'on les inquiétât du moment qu'ils ne disaient ni ne faisaient rien contre l'orthodoxie (p. 64). Avant 1208, des pénitents avaient fondé une école à Milan, sous le nom de « Pauvres catholiques »: ils voulaient séparer la religion du clergé, garder la foi en rejetant le prêtre, *rester dans l'Eglise* en réprochant la plupart des institutions qui en avaient altéré le caractère (p. 106). Sans doute l'entreprise était difficile aux yeux des masses; mais elle était possible, et de fait elle fut réalisée, comme on le voit. L'archevêque de Milan poursuivit les « Pauvres catholiques », et il fut imité par d'autres évêques. Cependant, en 1209, Innocent III rappela ceux-ci à la prudence. « La prudence, leur écrivit-il, veut qu'on tolère leurs agissements, jusqu'à ce qu'on puisse juger de l'arbre à ses fruits. L'essentiel est que *leur orthodoxie*, au fond, ne soit pas douteuse. Rappelez-vous ce qu'a dit St. Paul aux Corinthiens: « J'ai usé d'astuce et je vous ai pris par la ruse . . . » Quand même, après tout, ils n'auraient pas renoncé complètement à leur ancien costume? La diversité des usages, surtout dans les choses purement extrinsèques, ne messied pas à l'Eglise. Suivons l'exemple de celui qui s'est fait infirme, et qui a voulu, et qui veut encore que tous les hommes soient sauvés et amenés à connaître la vérité. Il y a des cas, mes très chers frères, où il ne faut pas blâmer le médecin de ce qu'il cède aux instances du malade en lui permettant de prendre quelque chose qui n'est pas absolument bon pour lui. Qu'importe, s'il arrive par là à gagner sur cet homme l'influence nécessaire, et, somme toute, à le guérir de son mal? » (p. 112.)

C'est un fait que les Toulousains que l'abbé de Cîteaux, Arnaut-Amalric, voulait faire passer pour hérétiques, « protestèrent énergiquement, et déclarèrent n'être ni hérétiques ni fauteurs d'hérésie » (p. 149). C'est un fait que le comte Raimon de Toulouse affirma toujours hautement son orthodoxie à Innocent III, et que ce pape sembla la reconnaître dans plusieurs lettres adressées à ses légats (p. 154). En 1212, Innocent III insista et fit remarquer à l'abbé de Cîteaux que, quoique le comte de Toulouse eût déjà perdu une grande partie de sa

terre, cependant « il n'avait pas encore été convaincu d'hérésie »; qu'on n'avait contre lui que des suspicions (p. 198); qu'Arnaut-Amalric « avait porté ses mains avides sur les terres où l'hérésie n'existait pas » (p. 205). En 1213, le roi d'Aragon envoya au concile de Lavaur un mémoire où il soutenait que ni Raimon VI, ni le comte de Comminges, ni le comte de Foix n'avaient jamais fait profession d'hérésie (p. 212). Les légats, il est vrai, ne partageaient pas cet avis (p. 219); mais Innocent III leur répliquait: « En cette affaire, je ne suis pas d'accord avec vous. Contre droit et raison, comment aurais-je l'injustice de déshériter le comte de Toulouse *qui est vrai catholique?* » (p. 253). Et « le pape essaie de tenir tête aux assaillants. Il affirme de nouveau que le comte de Toulouse *n'est jamais sorti du catholicisme*. Il reproche aux évêques leur intransigeance, leurs sentiments cruels et ces prédications brûlantes auxquelles ils se livrent contre son gré » (p. 255).

Ainsi, même un pape aussi entier que le fut Innocent III a reconnu que, parmi ceux qu'on appelait hérétiques, il y en avait qui étaient orthodoxes et qui n'étaient jamais sortis de l'Eglise catholique.

C'est ce qu'il fallait constater. Et j'ajoute que ces prétendus hérétiques n'étaient tenus pour tels par les légats et par les ultramontains fanatiques que parce qu'ils s'obstinaient à repousser le système romain (p. 95—96). Ceci semblera une garantie d'orthodoxie, à quiconque connaît les erreurs qui abondent dans ce système. Et j'ajoute encore que ces prétendus hérétiques furent admirables de courage et de persévérance dans l'affirmation de leur foi en face de leurs persécuteurs, à ce point que, à plusieurs reprises, les légats du pape, découragés, « parlèrent tous de résigner leur office » (p. 89). Et, malgré les miracles attribués à Dominique, « il n'en reste pas moins, dit M. Luchaire, que la *campagne* de conversion ordonnée par Innocent III et poursuivie pendant plus de deux ans par ses mandataires, aboutissait à un échec. Tous les chroniqueurs l'ont avoué » (p. 102). De fait, le concile de Latran de 1215 finit par un compromis (p. 257), et la prétendue hérésie ne fut pas abattue. *Donc l'orthodoxie continua et resta visible en pleine période d'ultramontanisme.*

E. MICHAUD.
